Imam de Brest, affaire classée : les non voilées sont des merdes et ceux qui écoutent de la musique des porcs

écrit par Christine Tasin | 5 février 2017

La femme est une sucette, quand elle n'est pas couverte elle est une merde puisqu'elle attire les mouches à merde.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/l-enquete-visant-l-imam-salafiste-de-brest-classee-sans-suite_1875842.html
Etrange liberté d'expression sous contrôle de la charia en France.
D'un côté on condamne à 6 mois de prison ferme celui qui met des lardons dans une boîte aux lettres, on condamne une Christine Tasin pour avoir dit que si un jour l'islam était interdit seraient interdits, forcément, voiles, kamis, mosquées dans les rues (condamnation en première instance, en appel et affaire en cour de cassation)…
De l'autre, un imam peut publiquement, dans une video, comparer les femmes non voilées à des merdes qui attirent les mouches à merde, élégante comparaison pour dire que si une femme non voilée se fait draguer, voire agresser sexuellement c'est qu'elle l'a bien cherché. C'est vrai, quoi, ce n'est pas

faute d'avoir prévenu, il ressasse : *le hidjab est la pudeur de la femme…*

http://resistancerepublicaine.com/2015/10/05/laisserez-vous-limam-de-brest-comparer-les-femmes-non-voilees-a-des-merdes/
De l'autre, le même imam peut publiquement enseigner (dans une école coranique, enseignement relayé par une video) que ceux qui écoutent de la musique sont des porcs et des singes, incitant ainsi les jeunes musulmans qui l'écoutent à considérer les non musulmans comme des ennemis et des blasphémateurs passibles de la peine de mort.
http://resistancerepublicaine.com/2015/09/25/ceux-qui-ecoutent-la-musique-seront-engloutis-et-transformes-en-singes-et-en-porcs/
Tout cela on le savait déjà, puisque la première enquête à propos des propos islamiquement corrects de l'imam avait conclu que la loi ne pouvait pas les interdire.
http://resistancerepublicaine.com/2016/05/06/les-imams-citant-le-coran-pourraient-ils-ne-pas-etre-poursuivis-pour-incitation-a-la-haine/
Naturellement il fait de la politique à l'intérieur de la mosquée, en contravention totale avec la loi de 1905, mais ça les autorités ne veulent pas le savoir, ça les arrange un peu…
http://resistancerepublicaine.com/2015/12/09/brest-limam-salafiste-appelle-les-musulmans-a-se-mobiliser-contre-le-fn-raison-de-plus-pour-voter-fn/

Loi de 1905

Chapitre V : Police des cultes.
Article 25
Les réunions pour la célébration d'un culte tenues dans les locaux appartenant à une association cultuelle ou mis à sa disposition sont publiques. Elles sont dispensées des formalités de l'article 8 de la loi du 30 juin 1881, mais restent placées sous la surveillance des autorités dans l'intérêt de l'ordre public.
Article 26
Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

Une seconde enquête avait été diligentée pour donner raison à Hollande qui, pour se faire mousser sur un plateau télé, avait imprudemment dit qu'il y en avait une sur l'imam de Brest, ce qui était faux à l'époque.

http://resistancerepublicaine.com/2016/05/05/magique-pour-ne-pas-desavouer-hollande-ils-poursuivent-enfin-limam-de-brest/

Alors ils ont cherché dans la mosquée perquisitionnée, dans les comptes de l'imam… Il semble que ses "activités économiques" (joli concept) ne tombaient pas sous le coup de la loi….

http://resistancerepublicaine.com/2015/11/21/quelquun-a-t-il-prevenu-limam-salafiste-de-brest-de-la-perquisition-de-sa-mosquee/

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.
C'est le djihad en action.

Et il y a encore des tarés dans ce pays pour envisager sereinement de voter Macron, Hamon, Mélenchon ou Fillon ?

Laisserez-vous périr la liberté d'expression en France ?
https://www.change.org/p/les-citoyens-de-notre-pays-laisserez-vous-périr-la-liberté-d-expression-en-france?utm_source=embedded_petition_view